

# Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**Yvon Marcoux de la susdite municipalité,**  
(Directeur général & Secrétaire-trésorier)

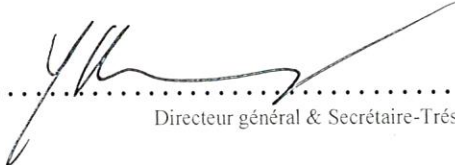
### QUE :

Le conseil municipal décrète les dates suivantes pour les séances ordinaires du conseil municipal en 2020 soit :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	14 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 <sup>er</sup> juin	7 décembre

Les séances auront lieu à la salle du conseil au 111 rue Principale à 19h30.

Donné à Sainte-Hénédine ce troisième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf

.....  
  
.....  
Directeur général & Secrétaire-Trésorier